



Cornwall Community Hospital
Hôpital communautaire de Cornwall

DROITS DES AIDANTS NATURELS

VOUS avez droit à ce qui suit :

- du personnel attentionné qui comprend que toute la famille est touchée par le problème de dépendance ou de santé mentale d'un proche;
- le respect, l'empathie et la compréhension, dans un environnement où l'on ne porte pas de jugement et axé sur le rétablissement;
- une équipe de soins favorisant activement la participation de la famille, dans un contexte où on s'attend à ce que vous transmettiez vos observations et préoccupations sur votre être cher, ce que l'on valorise aussi;
- un milieu hospitalier qui encourage activement votre être cher à vous permettre de participer au processus de rétablissement;
- l'obtention de renseignements sur le diagnostic, le pronostic, le traitement et le plan de sortie de votre être cher (avec son consentement);
- l'obtention de renseignements sur les ressources hospitalières et communautaires.

CONSEILS DE SOUTIEN AUX AIDANTS NATURELS

PRENEZ SOIN DE VOUS

Vous ne pouvez vous occuper d'un proche si vous ne vous occupez pas de vous

DEMANDEZ L'AIDE D'AUTRES AIDANTS NATURELS

Renseignez-vous sur les groupes de soutien aux aidants naturels, sur leur formation et les services de counseling disponibles dans notre communauté (voir les ressources pour les aidants naturels).

SOYEZ FIERS DE VOS RÉALISATIONS

Aider un proche exige du courage. Félicitez-vous de temps à autre!

Si vous avez des préoccupations sur la façon dont vous ou un proche avez été traité, veuillez vous adresser directement au gestionnaire de l'Unité de santé mentale pour patients hospitalisés au 613-938-4240, poste 4311. Si cela ne permet de remédier à la situation, communiquez avec notre Spécialiste des relations avec les patients au 613-938-4240, poste 2311.